

Décret n° 96-490 du 14 Octobre 1996
portant nomination de ~~Monsieur~~ SOUSSA BEDEL
en qualité de Conseiller à la Présidence de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu le décret n° 92-011 du 20 Février 1992 portant rectificatif au décret n° 82-595 du 18 Juin 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 92-926 du 10 Juillet 1992 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 95-31 du 23 Janvier 1995 portant nomination du Ministre à la Présidence, Directeur de Cabinet du Président de la République ;

DECRETE :

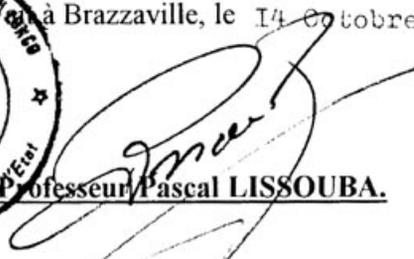
ARTICLE PREMIER : ~~Monsieur~~ SOUSSA (BEDEL) est nommé Conseiller à la Présidence de la République, chargé de la coopération décentralisée. .

ARTICLE 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel et ~~communiqué~~ partout où besoin sera.



à Brazzaville, le 14 Octobre 1996


Professeur Pascal LISSOUBA.